



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue en visioconférence, le mercredi 30 juillet 2025 à 14 h 01 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Simon Rousseau, directrice générale, Laurent Lavallée, directeur de cabinet et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Mario Aubé, conseiller, district électoral de Masson-Angers et Marie-France Laviolette, directrice, Ressources humaines.

CE-2025-655

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 121232

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique des occasionnels – SCFP 5104 le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2.05 de la convention collective, l'employé n'a pas complété la période de probation de 300 heures effectivement travaillées s'étalant sur une période maximale de six mois de service continu;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé numéro 121232 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

CONSIDÉRANT le respect des obligations de l'employeur en pareille matière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé numéro 121232 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 121232.

Adoptée

CE-2025-656

SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE CINQ JOURS DE TRAVAIL - EMPLOYÉ NUMÉRO 117889

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans traitement de cinq jours de travail à l'employé numéro 117889.

Adoptée

CE-2025-657

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 121277

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique des occasionnels – SCFP 5104 le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2.05 de la convention collective, l'employé n'a pas complété la période de probation de 300 heures effectivement travaillées s'étalant sur une période maximale de six mois de service continu;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé numéro 121277 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

CONSIDÉRANT le respect des obligations de l'employeur en pareille matière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé numéro 121277 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 121277.

Adoptée

STEVE MORAN
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e CAMILLE DOUCET-CÔTÉ
Greffière adjointe
Comité exécutif